

LE HAVRE, UN PORT NÉGRIER

XVII^e - XIX^e siècles



Livret pédagogique

Archives municipales du Havre

Avant-propos



Départ du navire « La Rosalie ». Bibliothèque municipale du Havre, MS516.

Jeunes Élèves, Collégiens, Lycéens,

Par la loi du 21 mai 2001, la traite négrière et l'esclavage tels qu'ils ont été pratiqués par les européens à partir du XV^e siècle, ont été officiellement reconnus par la République comme des crimes contre l'humanité.

Le Havre, comme tous les grands ports français de la façade atlantique, a eu sa place dans ce système d'exploitation des Hommes avant que la loi ne vienne abolir son existence comme étant contraire aux principes élémentaires de la dignité humaine promus par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Il nous appartient à tous collectivement et en particulier à vous de regarder cette histoire en face, de mieux la connaître afin de la transmettre à notre tour, et d'en tirer les conséquences pour notre présent. La réalisation à votre intention de ce livret pédagogique s'inscrit dans cette démarche de connaissance éclairée de notre Histoire que souhaite aujourd'hui promouvoir la ville du Havre.

Jean-Baptiste Gastinne

Maire du Havre

Sommaire

Introduction	2
--------------	---

I- LA TRAITE DES NOIRS ET LE COMMERCE TRIANGULAIRE

1. Naissance et organisation du commerce triangulaire	4
2. Quatre siècles de traite, 12.5 millions d'Africains déportés	7
3. Les ports négriers européens	10
4. Les lieux de la traite	12
5. Les colonies d'Amérique	13

II- LES NÉGOCIANTS HAVRAIS ET LE COMMERCE TRIANGULAIRE

1. De riches familles de négociants	16
2. Un commerce lucratif	18
3. Un investissement risqué	20
4. Les planteurs	22

III- L'ESCLAVE, DE L'AFRIQUE AUX COLONIES FRANÇAISES D'AMÉRIQUE

1. La capture et la traite sur les côtes africaines	24
2. La traversée de l'Atlantique	26
3. L'esclave, une marchandise	30
4. Le travail dans les plantations	32

IV- DU MOUVEMENT ABOLITIONNISTE AUX ABOLITIONS

1. Les idées abolitionnistes	34
2. Un timide mouvement anti-esclavagiste au Havre	36
3. Négociants et planteurs face aux abolitions	38
Conclusion : La mémoire de la traite et de l'esclavage au Havre	40
Glossaire	42
Ressources transversales	44
Orientations bibliographiques	45

Introduction

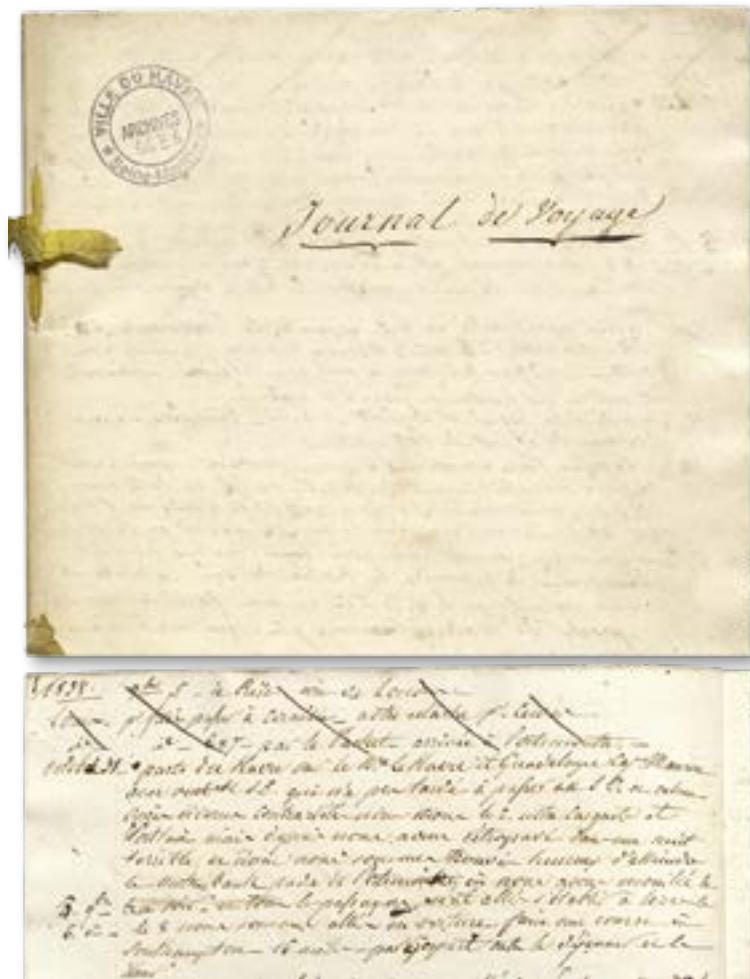
The image shows a handwritten account book with a title page and a ledger page. The title page is written in elegant cursive and reads: 'Compte courant De La Cafetière & M. Boivin De Ste Anne'. The ledger page is titled 'Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne' and contains several entries with dates, descriptions, and monetary values.

Date	Description	Debit	Credit
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		
1783	Compte courant de M. Boivin à Sainte-Anne		

Compte courant de la cafetière de M. Boivin à Sainte-Anne (Guadeloupe), 1801-1804. Archives municipales du Havre, fonds Boivin-Colombel, 492108.

La traite atlantique correspond à la déportation de plus de 12 millions d'Africains vers le continent américain, du XVI^e au XIX^e siècle. Le commerce des esclaves s'inscrit alors dans une économie qui lie l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, symbolisée par les expéditions de commerce triangulaire. Le Havre et la Normandie sont parties prenantes de ces activités. L'agriculture et l'artisanat normand sont mobilisés pour avitailler les navires. L'industrie textile de la région rouennaise transforme le coton d'Amérique. Les familles d'armateurs et de négociants financent les expéditions. Ces derniers sont également liés aux planteurs qui exploitent des terres et des esclaves dans les Antilles. L'esclavage, élément économique clé de part et d'autre de l'Atlantique, est une source d'enrichissement de l'Europe.

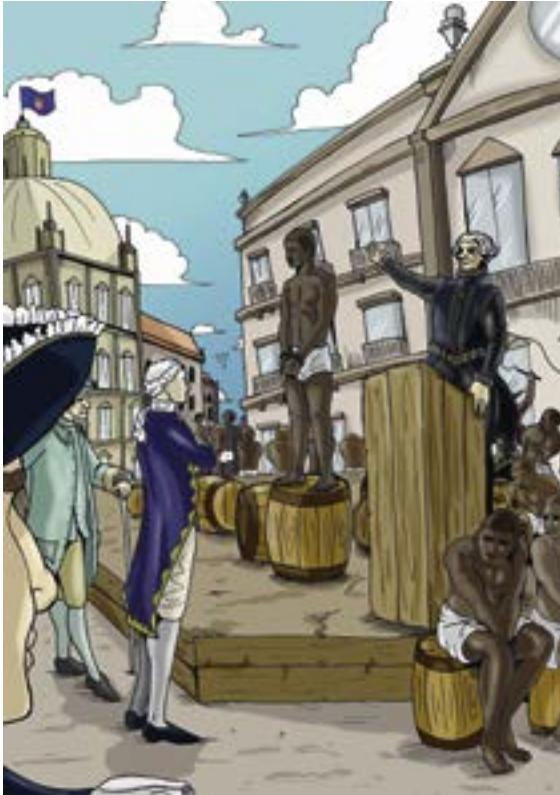
Depuis 2002, les Archives municipales du Havre proposent un atelier pédagogique sur la traite et l'esclavage. Ce présent livret a été réalisé afin d'enrichir cet atelier très suivi par les classes. Tout en présentant les fondamentaux du sujet, ce livret, à partir des pièces d'archives exploitées dans l'atelier, met en lumière le rôle du Havre et en particulier de ses négociants et armateurs dans la traite négrière menée par les Européens ainsi que dans l'exploitation esclavagiste aux colonies françaises des Antilles. Il présente également le parcours des Africains : leur capture, leur déportation, leur vente ainsi que leur condition d'existence dans les plantations. La position des Havrais face aux idées abolitionnistes est aussi abordée. En conclusion, Eric Saunier, qui étudie depuis de longues années ce sujet au sein de l'université du Havre, nous livre une analyse de l'histoire et de la mémoire de la traite et de l'esclavage dans notre ville.



Première page du journal de voyage de Martin Foäche (1770-1840), négociant havrais, à la Martinique, comprenant une description de l'Habitation de M. Pécoul à la Montagne Pelée et de la vie des esclaves, 1838. Archives municipales du Havre, 66Z6.

I-LA TRAITE DES NOIRS ET LE COMMERCE TRIANGULAIRE

1. Naissance et organisation du commerce triangulaire

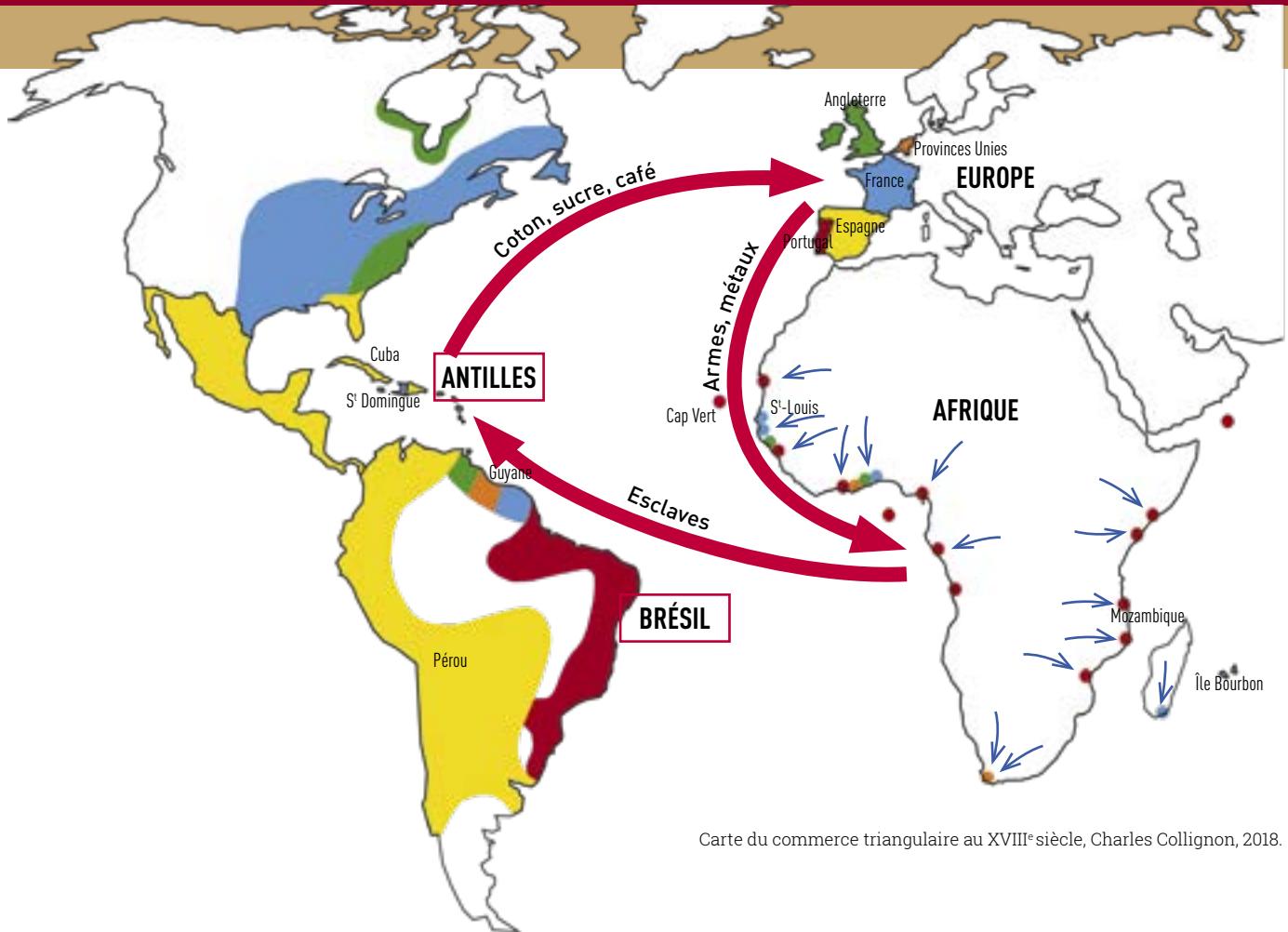


Le marché aux esclaves de Lisbonne ©Liwiljo, 2018.

Ce sont les Portugais qui ont initié la **traite*** transatlantique. L'historien portugais Gomes Eanes de Zurara (1410-1474), contemporain des événements, indique dans ses Chroniques de Guinée (1453) que le commerce des **esclaves*** africains a débuté au Portugal en 1441. Dès 1444, s'ouvre le marché aux **esclaves*** de Lagos, en Algarve, dans le sud du pays. Avant même la découverte de l'Amérique (1492), des **esclaves*** africains sont exploités par les Portugais dans les **plantations*** de canne à sucre des îles de Madère, des Açores et du Cap-Vert.

La canne à sucre est introduite au Brésil, **colonie*** portugaise, dès le début du XVI^e siècle. Dès lors, avec son développement sur le continent américain, de grands besoins de main-d'œuvre agricole apparaissent. Espagnols et Portugais exploitent d'abord les **Amérindiens*** mais ceux-ci sont décimés au cours du XVI^e siècle suite à la conquête et aux épidémies importées par les Européens. **Les planteurs*** font ensuite appel aux **engagés*** européens. L'Abbé Raynal (1713-1796) a défini les **engagés*** comme des « *espèces d'hommes qui se vendaient en Europe comme esclaves pendant trois ans dans les colonies* ». Également appelés les « alloués » ou les « trente-six mois » du fait de la durée du contrat - l'engagement - qui les lie à leur employeur, les **engagés***, sans salaire, sans liberté et sans repos, sont soumis à la brutalité des **planteurs***. Le recours aux **engagés*** s'avère cependant, pour ces derniers, peu efficace.

LE COMMERCE TRIANGULAIRE



Carte du commerce triangulaire au XVIII^e siècle, Charles Collignon, 2018.

**L'Atlantique dominé
par les Européens**

**L'esclavage au cœur du
commerce transatlantique**

- Possessions et comptoirs espagnols
- Possessions et comptoirs français
- Possessions et comptoirs anglais
- Possessions et comptoirs portugais
- Possessions et comptoirs néerlandais



Itinéraire des navires européens pratiquant le commerce triangulaire



Principales destinations des esclaves déportés



Traite intra-africaine, de l'intérieur vers la côte

I-LA TRAITE DES NOIRS ET LE COMMERCE TRIANGULAIRE

2. Quatre siècles de traite, 12.5 millions d'Africains déportés¹



Compte courant de la cafetière de M. Boivin à Sainte-Anne (Guadeloupe), Archives municipales du Havre, fonds Boivin-Colombel, 49Z108.

Le premier convoi d'**esclaves*** africains arrive au Brésil dès 1526 (Greta Weber, 2015). Rapidement, la **traite*** négrière devient la principale source de main-d'œuvre des planteurs. En effet, l'**esclave*** africain, adapté au climat tropical, est résistant, efficace et disponible en grand nombre.

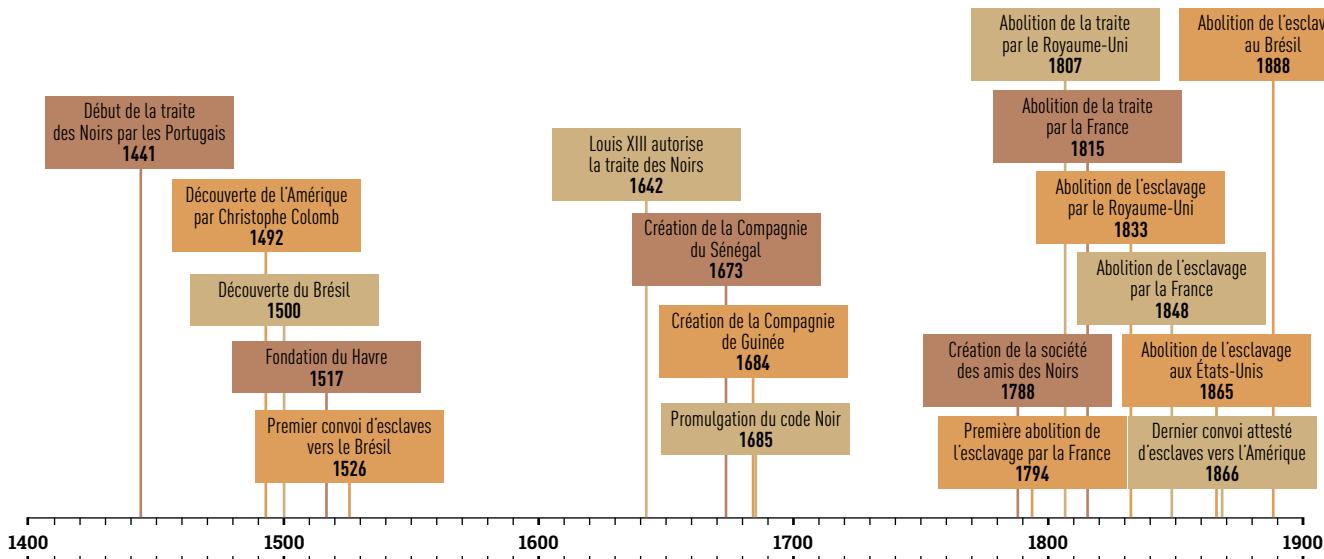
Le **commerce triangulaire*** relie, dès le XVI^e siècle, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. Les navires européens voguent vers les côtes africaines chargés de marchandises de traite : métal, armes, alcool, tissus, verroterie. Ces marchandises, appelées **pacotille*** servent de monnaie d'échange sur les marchés aux **captifs***. Le navire **négrier*** traverse ensuite l'Atlantique avec généralement plusieurs centaines d'**esclaves*** à son bord. Une fois les Africains débarqués aux Antilles ou sur le continent américain, les navires ramènent en Europe des produits des colonies : sucre, café, cacao, coton, tabac, indigo, etc. provenant des **plantations*** et donc du travail des **esclaves***. Ces expéditions, de l'Europe à l'Afrique, de l'Afrique à l'Amérique puis de l'Amérique à l'Europe, durent au total souvent de 18 mois à 2 ans.

1. Pourquoi qualifie-t-on ce commerce de « triangulaire » ?

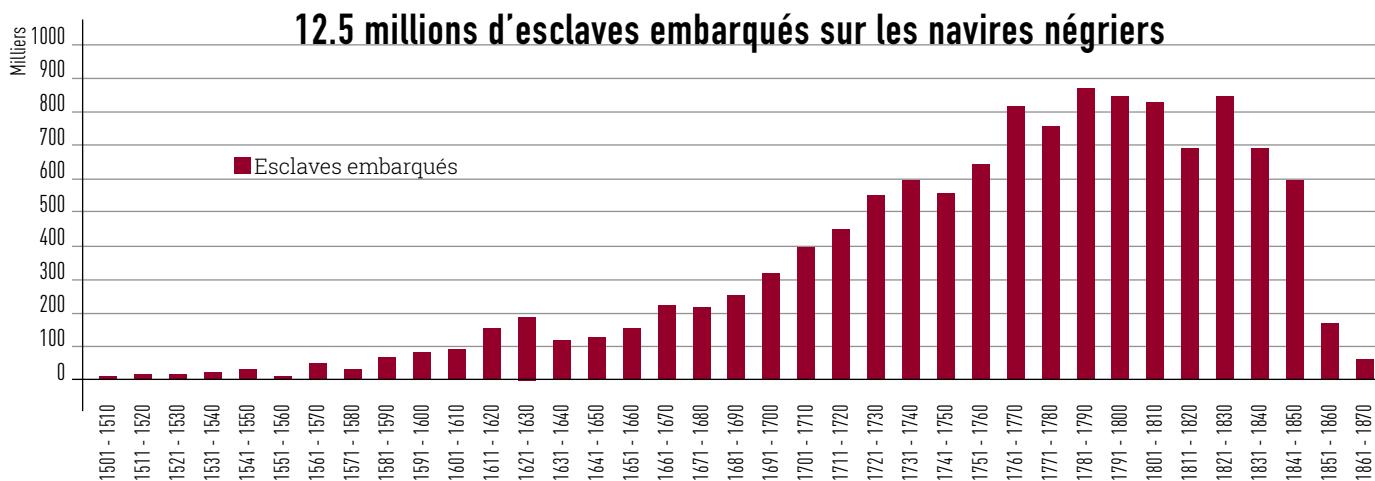
2. Qui sont les principales victimes de ce commerce ?

3. Quels en sont les principaux bénéficiaires ?

¹ Estimations de David Eltis, *Atlas of the transatlantic slave trade*, 2010.



Chronologie de la traite et de l'esclavage négriers de leur naissance à leurs abolitions (1441-1888) Charles Collignon, 2018



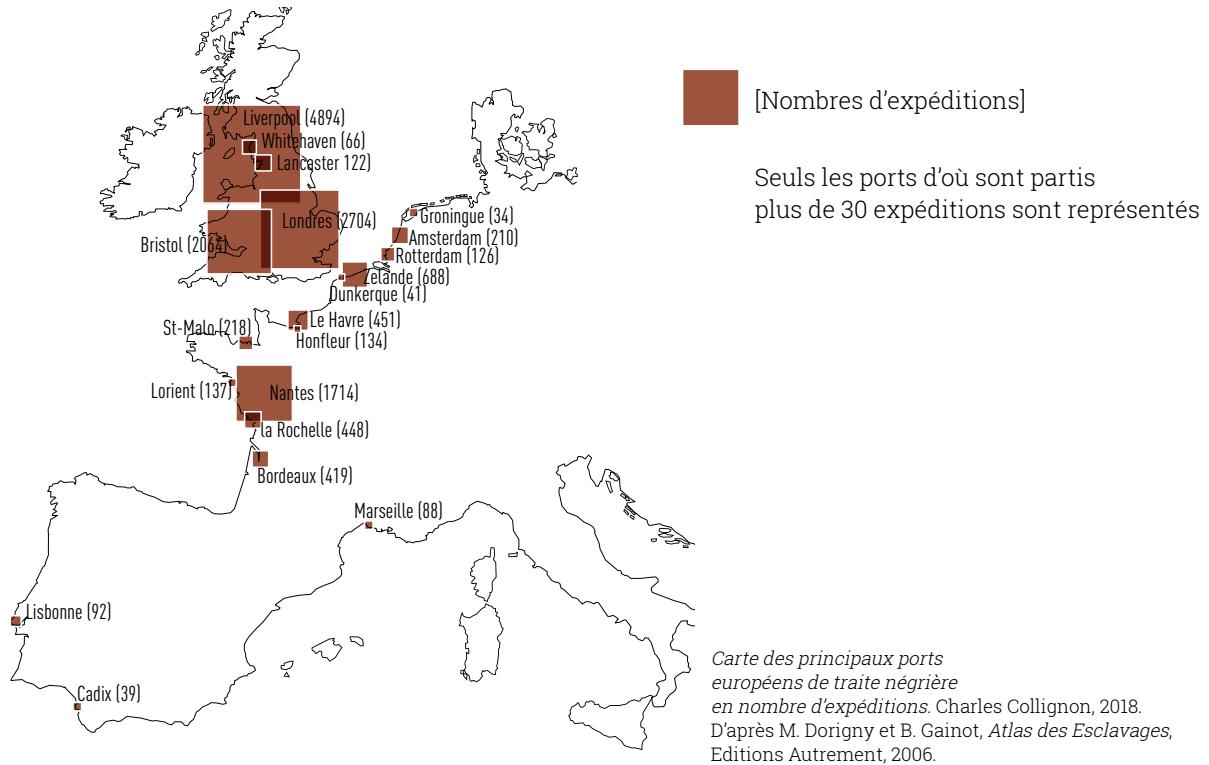
Évolution du nombre d'esclaves, embarqués sur les navires négriers européens de 1500 à 1870. Charles Collignon, 2018. D'après *The transatlantic Slave Trade Database*, www.slavevoyages.org

À partir de la frise et du graphique de la page 7

1. Quels sont les trois événements qui rendent possible l'implication du Havre dans le commerce triangulaire ?
2. Quels événements montrent que la traite des Noirs est reconnue et légalisée par le royaume de France ?
3. Dans quelles circonstances politiques l'esclavage fut-il une première fois aboli par la France ?
4. Quelle puissance européenne a aboli la traite négrière avant la France ?
5. Pourquoi le Brésil a-t-il aboli la traite et l'esclavage si tardivement ?
6. Durant combien d'années a duré la déportation des Africains vers le continent américain ?

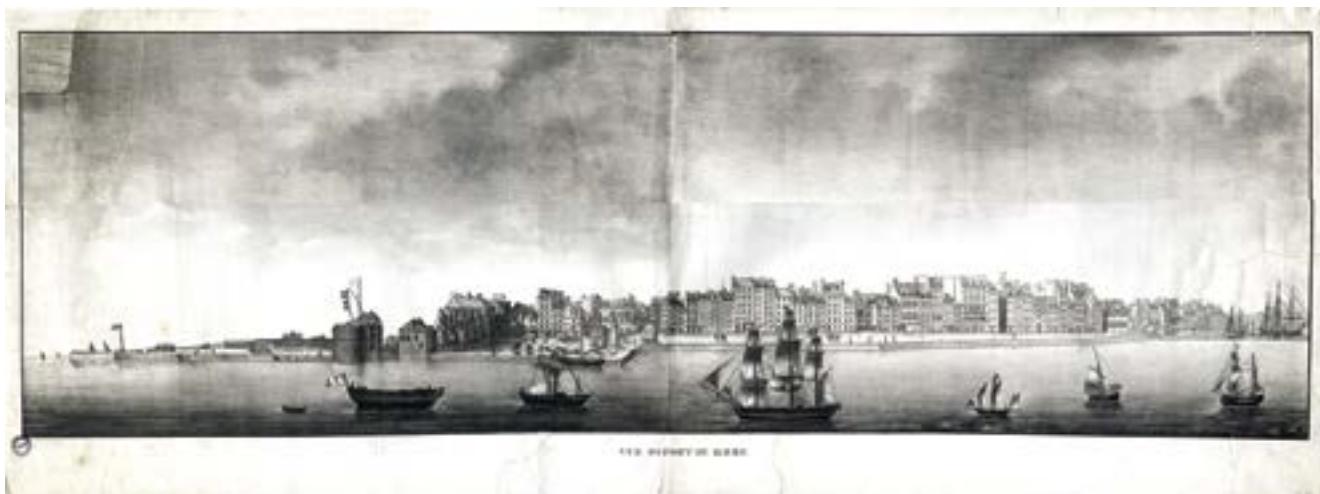
I-LA TRAITE DES NOIRS ET LE COMMERCE TRIANGULAIRE

3. Les ports négriers européens



Cette carte reflète le basculement du grand commerce de la mer Méditerranée vers l'océan Atlantique. À l'échelle européenne, les ports britanniques de Liverpool, Londres et Bristol ainsi que le port français de Nantes sont les principaux points de départ des expéditions de **commerce triangulaire***. Pour la France, Le Havre, associé à Honfleur, vient en deuxième position en nombre d'expéditions après Nantes.

Cependant deux grandes puissances esclavagistes, le Portugal et l'Espagne, sont sous-représentées dans le **commerce triangulaire*** au regard du nombre d'esclaves utilisés dans leurs **colonies***. En effet, le Portugal pratique un **commerce en droiture*** entre sa **colonie*** du Brésil et les côtes africaines. En tout, 3,9 millions d'Africains sont déportés au Brésil. Les ports portugais ont donc une activité faible comparée à ce nombre d'esclaves. De même, l'Espagne achète des esclaves à d'autres puissances européennes. Son implication dans la **traite*** atlantique ne peut être réduite à la seule activité du port de Cadix.



Vue du port du Havre. Vue du Grand-Quai et de l'avant-port, lithographie, début XIX^e siècle. Archives municipales du Havre, 5Fi120.

1. Quel pays organise le plus d'expéditions de commerce triangulaire ?
2. Quel port français est le plus impliqué dans la traite des Noirs ?
3. Pourquoi les ports portugais sont-ils sous-représentés, alors que le Brésil est la première destination des Africains réduits en esclavage ?

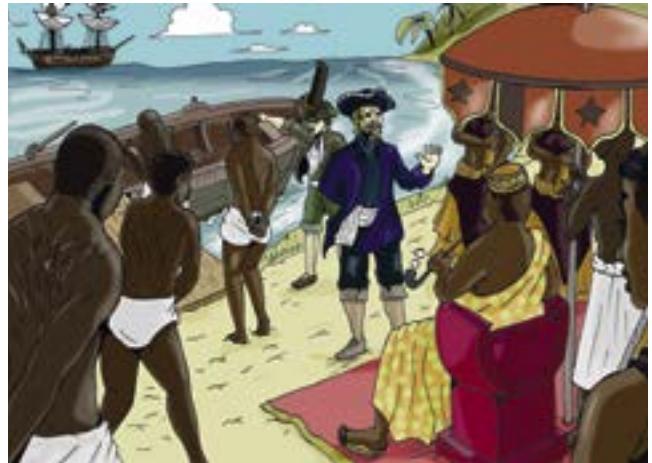
4. Les lieux de la traite

Pour organiser un commerce des **captifs*** plus efficace, les Européens s'appuient sur les chefs et rois des côtes africaines. Ces tribus et royaumes africains tiennent des marchés où ils vendent aux Européens des prisonniers capturés à l'intérieur des terres lors de **razzias***. Les Européens attisent les divisions entre tribus. Par la vente des hommes, les **chefferies*** cherchent à se procurer des armes à feu auprès des Européens.

Les conséquences démographiques, politiques et psychologiques de la traite en Afrique sont considérables. L'arrière-pays a vécu durant trois siècles dans la peur de ces **razzias***. Les royaumes côtiers africains se développent et captent les flux commerciaux au détriment de l'intérieur du continent qui se dépeuple.

Saint-Louis du Sénégal, un comptoir français

Sur les côtes africaines, des **comptoirs***, lieux de commerce et de transit des **captifs*** se développent. C'est le cas du port de Saint-Louis du Sénégal fondé par les Français au XVII^e siècle. Saint-Louis présente un site adapté à cette activité, une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, à la fois proche du continent mais protégé par son insularité. À la fin du XVIII^e siècle, Saint-Louis compte 5 000 habitants environ dont 700 européens, 2 400 Africains libres et 2 000 « esclaves de case », qui servent leurs maîtres à Saint-Louis. Il faut y ajouter un nombre fluctuant d'**esclaves*** en transit avant la traversée vers l'Amérique.



L'achat des esclaves sur les côtes d'Afrique. ©Liwiljo, 2018

1. Où les Européens achètent-ils des esclaves ?
2. Qui capturent les hommes et les femmes vendus aux Européens ?
3. Quelle est l'une des fonctions de Saint-Louis du Sénégal, fondée par les Français ?

5. Les colonies d'Amérique



Portrait de Pierre Belain d'Esnambuc, colonisateur des Antilles françaises (Allouville, 1585 - Saint-Christophe, 1637), © Liwiljo, 2018

C'est en Amérique vers les possessions européennes de la zone tropicale que les Africains sont déportés. Ces colonies sont mises en valeur dans l'intérêt de la puissance coloniale. Les investissements proviennent d'Europe et les revenus profitent à des **négociants*** en Europe. De ce fait, les exploitations agricoles coloniales ou **habitations*** sont bien différentes des fermes européennes. Il s'agit d'une agriculture commerciale d'exportation dont la production est avant tout destinée au marché européen.

Les colonies françaises

Le climat tropical des Antilles mais aussi d'autres **colonies*** françaises comme celles de l'Océan Indien, permet de cultiver la canne à sucre, le cotonnier, le caféier, le tabac, etc. et de développer les **plantations***.

Saint-Domingue (actuel Haïti)

Saint-Domingue est la partie française de l'île d'Hispaniola, qui inclut aussi l'île de la Tortue. Colonisée depuis 1626, c'est la plus riche île des Antilles françaises. Elle connaît une révolte générale des **esclaves*** en 1791 qui conduit finalement à son indépendance en 1804 sous le nom d'Haïti.

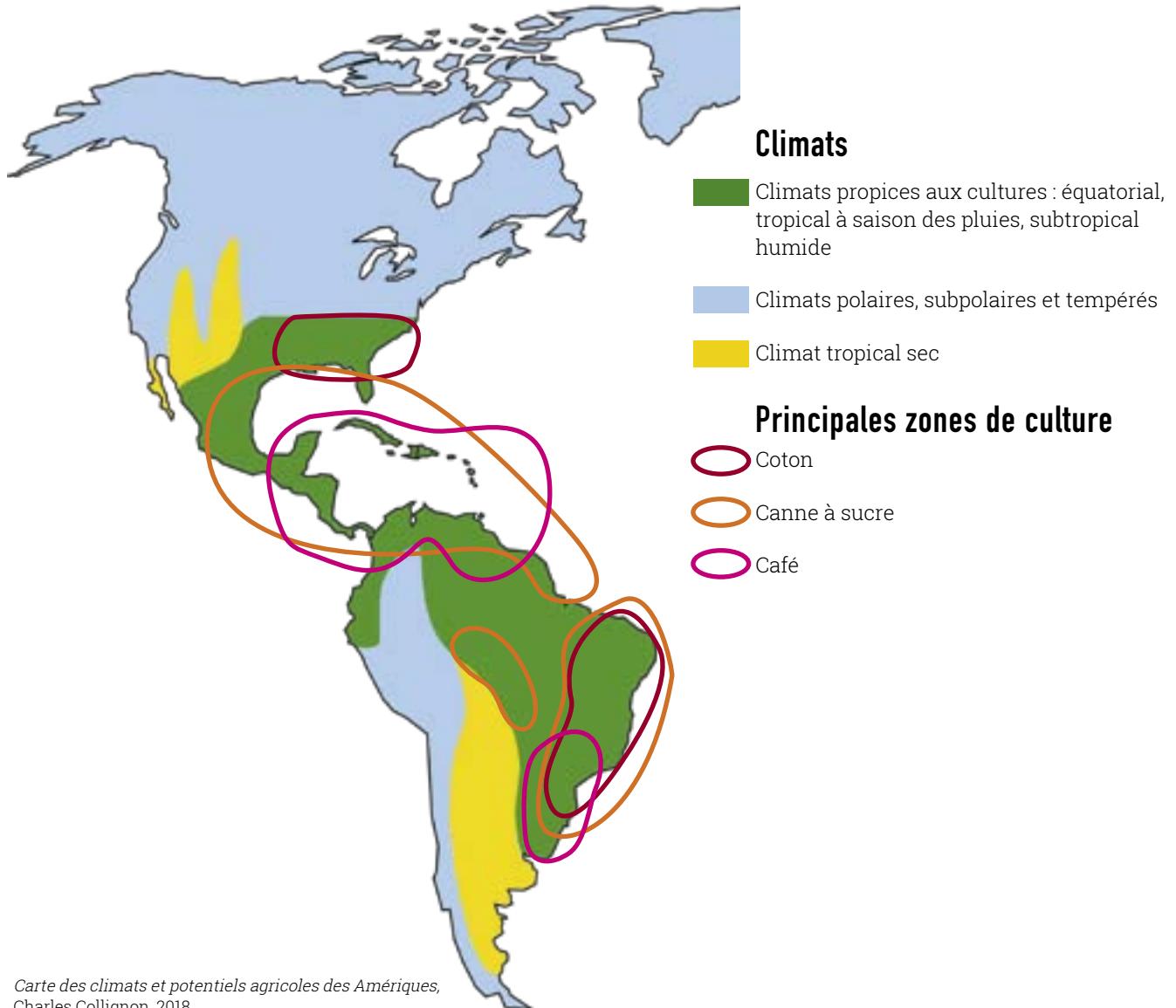
La Martinique et la Guadeloupe

Îles des petites Antilles, la Martinique et la Guadeloupe ont été colonisées par les Français à partir de 1635. Ces îles sont depuis 1946 des départements d'outre-mer.

La Guyane

Territoire situé sur le continent sud-américain. Bien que visitées par les Français dès 1503, les terres ne sont colonisées qu'à partir de 1643. Devenu temporairement département français en 1797, la Guyane devient un département d'outre-mer en 1946.

Climats et potentiels agricoles des Amériques



II-LES NÉGOCIANTS HAVRAIS ET LE COMMERCE TRIANGULAIRE

1. De riches familles de négociants



Martin-Pierre Foäche (1728-1816). Portrait peint en 1784 par Alexandre Roslin, Musées d'Art et d'Histoire du Havre.
© F.Dugué F.Camuccini

La famille Foäche

Martin-Pierre Foäche (1728-1816) est un **armateur*** et **négociant*** havrais qui a fait fortune dans le **commerce triangulaire***. En 1784, il possède une flotte de 7 navires. En 1800, il achète une maison quai de l'Île, dans le quartier Saint-François pour en faire sa résidence familiale et y installer ses bureaux. C'est l'actuelle Maison de l'Armateur.

Son frère cadet Stanislas Foäche (1737-1806) doit également sa fortune au **commerce triangulaire*** et à ses possessions à Saint-Domingue. La famille Foäche y possède alors des centaines d'**esclaves***. Les membres de la famille Foäche, liées à une autre famille importante les Bégouën, ont également des responsabilités officielles. Stanislas Foäche devient secrétaire du Roi en 1776 et Martin-Pierre Foäche conseiller-secrétaire du Roi en 1784.



La Maison de l'Armateur, quai de l'Île au Havre, © Photographie Laurent Bréard, Ville du Havre.

Les familles Boivin et Colombel

Les Archives municipales du Havre conservent depuis 2010 le fonds d'archives Boivin-Colombel. Il permet de retracer l'histoire de deux familles, moins importantes dans le négoce que la famille Foäche, mais impliquées également dans le commerce avec les Antilles, la **traite*** et l'**esclavage***.

La famille Boivin fournit un autre exemple du lien entre **négociants***, **armateurs*** et **planteurs***. **Négociants***, originaires du Pays de Caux, des membres de la famille s'établissent en Guadeloupe au milieu du XVII^e siècle et créent une **plantation*** qui durera près de 200 ans. La famille Boivin s'allie en 1854 aux Colombel, dynastie de capitaines de navires installée au Havre depuis un siècle. La société Colombel pratique le **commerce en droiture*** mais a également mené trois expéditions de **traite*** entre 1789 et 1791.

1. Qu'est-ce qu'un armateur ?

2. Le commerce maritime est-il leur unique activité ?

3. Montrez que les négociants havrais jouent un rôle politique et social important.

Résultat de l'opération d'après le Prospectus de Le Carpentier en livres tournois (unité monétaire de la France à l'époque)

Revenus :

Vente de 750 esclaves :	1 125 000 livres
Valeur de retour des trois navires et des produits achetés en Afrique (or, ivoire...) :	96 000 livres

Charges :

Mise dehors (ou mise de fonds) :	400 000 livres
Frais divers (assurances...) :	453 500 livres

Bénéfice net pour la 1^{re} année : **367 500 livres¹**

¹ À titre de comparaison, les revenus annuels d'un curé de campagne au XVIII^e siècle étaient de l'ordre de quelques centaines de livres tournois.

1. Pourquoi seules de riches familles pouvaient-elles organiser des expéditions de commerce triangulaire ?

2. Combien de temps s'écoule avant le début du retour sur investissement ?

II-LES NÉGOCIANTS HAVRAIS ET LE COMMERCE TRIANGULAIRE

3. Un investissement risqué

Nom du Navire	Capitaine	Année	Destination	Arrivée	Observations
		Année 1787			

Départ du Franc-Maçon du port du Havre, 21 mai 1787, Archives municipales du Havre, fonds ancien HH70

Les mésaventures du Franc-Maçon, navire négrier :

Le Franc-Maçon est un navire de 135 tonneaux, appartenant à l'armement havrais Louis Le Grand, commandé par le capitaine Cuisso. Armé pour une expédition de **traite***, il appareille le 21 mai 1787 du Havre à destination de l'Afrique qu'il touche 2 mois plus tard.

Arrivé à l'embouchure du fleuve Gabon, le navire mouille au large, au milieu d'autres bateaux **négriers***. Au cours des 8 mois d'escale, le capitaine Cuisso rend plusieurs visites au roi noir qui commande une **chefferie*** où les « chasseurs » africains viennent régulièrement de l'intérieur des terres avec des **captifs***.

Le 10 avril 1788, quelques **esclaves***, déjà à bord, parviennent à se défermer. S'étant libérés de leurs entraves, ils montent sur le pont, prennent par surprise 4 matelots et le capitaine Cuisso qu'ils tuent. Plusieurs hommes d'équipage, grimpés dans la mâture, parviennent toutefois à sauter à l'eau. Ils sont recueillis par le navire **négrier*** français *L'Abracadabra*, alors en cours d'appareillage pour traverser l'Atlantique avec son chargement d'**esclaves***.

Les révoltés ne parviennent pas à manœuvrer *Le Franc-Maçon* qui s'échoue sur un banc de vase. Aussitôt, Grass, autre roi local, envoie ses guerriers capturer les **esclaves***. Ceux-ci sont à nouveau vendus, tout comme *Le Franc-Maçon* lui-même, à Wemsley, capitaine anglais.

Wemsley sait que cette transaction est illégale, puisque le bateau est toujours la propriété de l'**armateur*** Le Grand. Il fait donc conduire le navire à Bristol en Angleterre pour le maquiller. Mais un ami de Louis Le Grand se trouvant à Bristol reconnaît *Le Franc-Maçon* et contacte l'Ambassade de France en Angleterre. Lorsque *L'Abracadabra* revient au Havre après son périple par les Antilles, le 13 février 1789, les rescapés du *Franc-Maçon* content leurs mésaventures au commandant de la Marine au Havre. Ces rapports servent de pièces pour la constitution du dossier de réclamation de l'Ambassade de France en Angleterre. Toutefois, les événements révolutionnaires du printemps 1789 viennent perturber les suites judiciaires de l'affaire. Faute d'avoir pu retrouver les archives de l'époque nous ne savons si l'**armateur*** Le Grand est parvenu à se faire restituer son navire.



Révolte des esclaves et mort des membres de l'équipage du Franc-Maçon. © Liwiljo, 2018

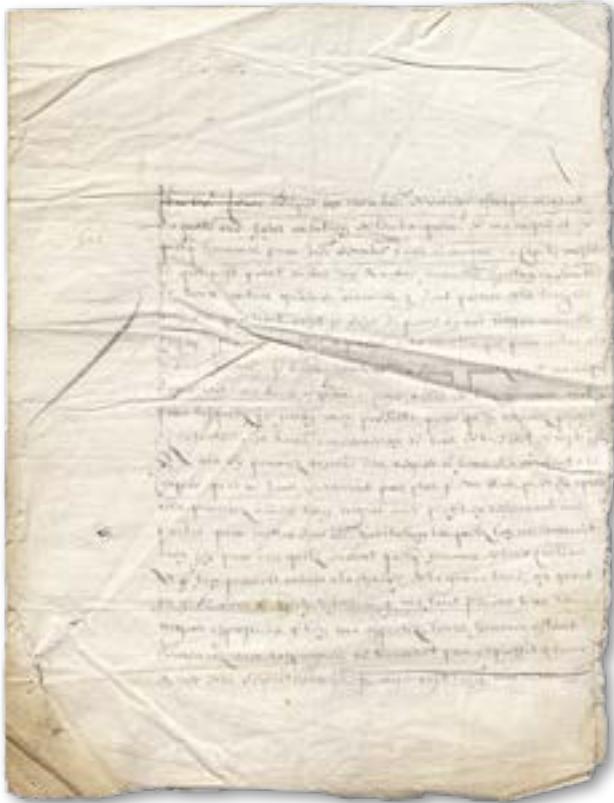
1. Quels sont les risques liés aux expéditions de commerce triangulaire ?

II-LES NÉGOCIANTS HAVRAIS ET LE COMMERCE TRIANGULAIRE

4. Les planteurs

Au milieu du XVII^e siècle, l'aventurier Jean Le Vasseur, devenu gouverneur de l'île de la Tortue, près de Saint-Domingue, prend lui aussi la dimension des bénéfices qu'il pourra tirer du développement de l'**esclavage***. En 1646, dans un courrier adressé à son beau-frère Isaac Boivin qui souhaite développer une **plantation*** en

Martinique pour la culture du café, du tabac et de la canne à sucre, Le Vasseur fait valoir son expérience. Il lui conseille ouvertement de remplacer les **engagés*** européens, trop fragiles par des **esclaves*** venus d'Afrique, habitués aux travaux sous les tropiques.



Extrait d'une lettre de Jean Le Vasseur, gouverneur de l'île de la Tortue à Isaac Boivin (1646). Archives municipales du Havre, fonds Boivin-Colombel, 49Z6.

Transcription du texte :

« Monsieur,

« Par le sieur Isaac Bequel j'ay reçu votre dernière scripte de Nante(s), laquelle me fait mention de l'embarquement de ma niepce et de quelques hommes pour votre service ⁽¹⁾ dans le navire du capitaine Le Mesle, [...]

Je vous remercie du soing qu'avez eu de ma niepce ; son arrivée me sera d'une grande joye, celle de vos hommes aussi, pour lesquels je feray mon possible pour qu'en receviez profit et contentement. Et vous conserveray le bois de Brésilles ⁽²⁾ de ceste isle, mais si vous pouviez traiter des nègres ⁽³⁾ il(s) vous serviroient à le couper, qu'il(s) ne vous couteroient pas plus que des blancs ⁽¹⁾ et s'y après cela pourriez vendre lesdits nègres avec profit en réservant une partie pour mettre sur votre habitation » [...]

De l'isle de la Tortue, juillet 1646.

Votre affectionné serviteur, Le Vasseur. »

Traduction en français moderne :

« Monsieur,

Par monsieur Isaac Bequel j'ai reçu votre dernière lettre écrite de Nantes, laquelle me fait mention de l'embarquement de ma nièce et de quelques hommes pour votre service ⁽¹⁾ dans le navire du capitaine Le Mesle. [...] Je vous remercie du soin que vous avez eu de ma nièce ; son arrivée me sera une grande joie, celle de vos hommes ⁽¹⁾ aussi pour lesquels je ferai mon possible pour que vous en receviez profit et contentement. Je vous réserverai le bois de brésil ⁽²⁾ de cette île. Cependant, si vous pouviez plutôt traiter des Nègres ⁽³⁾, ils vous serviraient tout autant à couper le bois mais ils ne vous coûteraient pas plus que des Blancs, et après cela, vous pourriez vendre les dits Nègres avec profit en n'en conservant qu'une partie pour les mettre sur votre habitation [...]

De l'île de la Tortue, juillet 1646.

Votre affectionné serviteur, Le Vasseur. »

1 : Il s'agit d'Européens, engagés par contrat.

2 : Bois de teinture rouge.

3 : Ce sont des esclaves achetés en Afrique et convoyés jusqu'aux Antilles.



Un engagé dans les plantations ©Liwiljo, 2018.

1. Pourquoi Le Vasseur conseille-t-il à Boivin d'utiliser des esclaves africains dans sa plantation ?

2. Pourquoi faire travailler des paysans européens dans les plantations a été un échec ?

III-L'ESCLAVE, DE L'AFRIQUE AUX COLONIES FRANÇAISES D'AMÉRIQUE

1. La capture et la traite sur les côtes africaines

La capture des Noirs est le fait quasi-exclusif d'Africains et très peu des **négriers*** eux-mêmes. Les premiers **captifs*** sont achetés sur les côtes du Sénégal et du Golfe de Guinée. Capturés lors des guerres tribales, ces prisonniers sont vendus aux **négriers***. Ce sont aussi parfois des individus condamnés par leur propre

tribu. Bientôt, prisonniers et condamnés ne suffisent plus à satisfaire la demande des **négriers*** européens. Les tribus côtières attaquent les villages de l'intérieur et enlèvent tous les individus en bonne santé et les conduisent jusqu'à la côte dans le seul but de les vendre comme esclaves.



Une colonne de captifs en Afrique. ©Liwiljo, 2018.

À leur arrivée sur la côte aussi appelée « Côte aux Esclaves », les **négriers*** rendent visite au roi africain local. Les Européens présentent leur **pacotille*** : rhum, eau-de-vie, fusils, poudre à canon, verroterie, etc. Le roi africain présente ses **captifs*** qui sont examinés. Au milieu du XVIII^e siècle, la valeur moyenne d'un **esclave*** lors de son achat était de l'ordre de 70 à

100 barres de fer. Lorsque le marché est conclu, les **esclaves*** sont marqués au fer puis rassemblés par lots. Ils sont alors embarqués sur le navire. Puis l'opération est renouvelée un peu plus loin sur la côte, augmentant chaque fois le nombre d'**esclaves***. Pour un seul voyage, la traite sur les côtes africaines pouvait ainsi durer des mois.

1. Quelles marchandises les Européens échangent-ils contre des esclaves ?

2. Par quel terme générique les appelle-t-on ?

3. Pourquoi peut-on dire que les Européens ont encouragé les razzias ?

2. La traversée de l'Atlantique

La traversée de l'Atlantique constitue le moment de la **déportation*** des Africains vers l'Amérique. Ce déplacement massif de plus de 12 millions de personnes est un des facteurs qui expliquent la composition actuelle de la population des Antilles et du continent américain dans son ensemble.

Un témoignage sur les conditions de la traversée

Alexander Falconbridge (vers 1760-1792) fait, de 1780 à 1787, quatre campagnes comme chirurgien (médecin) à bord de navires **négriers***. Devenu par la suite **abolitionniste*** et membre de l'Anti-Slavery Society [Société anti-esclavagiste britannique], il publie en 1788 son témoignage dans un ouvrage devenu célèbre sous le titre *An account of the Slave Trade on the Coast of Africa*.

« Le temps entre l'arrivée des navires et leur départ dure en général environ trois mois. [...] Le nombre total d'esclaves à bord dépend totalement des circonstances. Je me souviens qu'une fois, lors d'un voyage que j'ai effectué, notre cargaison s'élevait à la fin des transactions à environ trois cent quatre-vingts nègres tandis que le capitaine en espérait jusqu'à cinq cents.

Les hommes nègres amenés à bord sont aussitôt entravés deux par deux avec des menottes aux poignets et des fers rivetés aux chevilles. Ils sont descendus ensuite sur le pont inférieur et placés dans un compartiment cloisonné à cet effet. Les femmes aussi sont placées dans des compartiments séparés sur le pont inférieur, mais sans être aux fers. Une pièce adjacente sur le même pont est aménagée pour les garçons. Ainsi, ils sont tous installés dans différents compartiments cloisonnés du pont inférieur. Il faut dire toutefois qu'ils sont fréquemment arrimés si serrés que cela ne leur permet pas d'autre position que d'être couchés sur le côté. Et la hauteur du plafond leur interdit de se tenir debout [...]

Dans chaque compartiment sont placés trois ou quatre seaux de forme conique [...]. Les nègres y ont recours en cas de besoin. Il arrive souvent que ceux qui sont placés loin des seaux tombent sur leurs compagnons en s'y rendant à cause de leurs entraves. Ces accidents, bien qu'ils soient inévitables, sont à l'origine de querelles continuelles dans lesquelles certains d'entre eux sont toujours contusionnés. Dans cette situation de détresse,

incapables d'entreprendre, ils évitent donc d'aller au seau, ils cessent leurs tentatives et quand ils ne peuvent plus résister aux besoins de la nature, ils se soulagent là où ils sont couchés. Cela devient une source d'affections comme des furoncles et des dérangements intestinaux, et tend à rendre la condition de ces pauvres captifs encore plus inconfortable. [...]

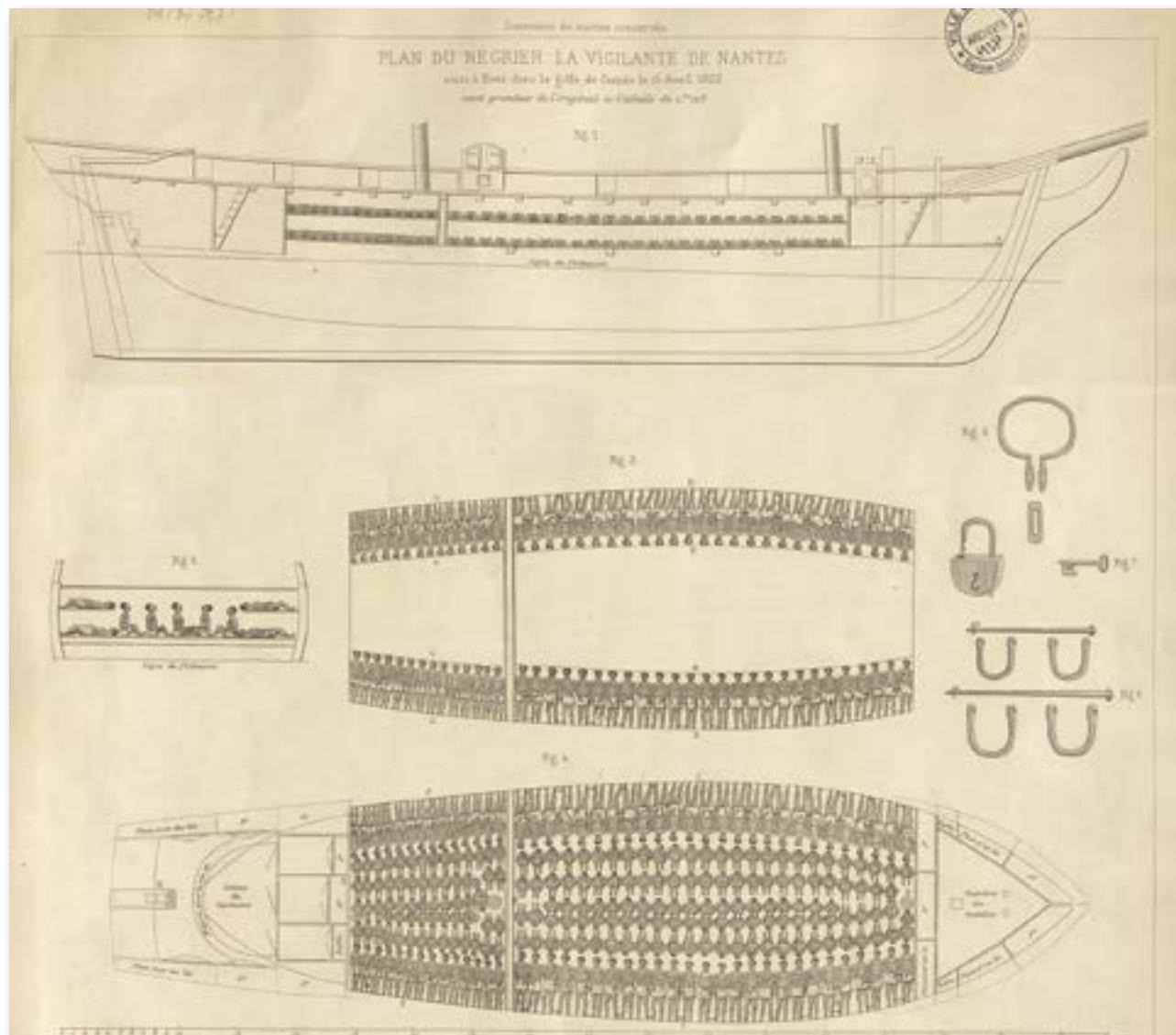
Aux environs de huit heures du matin, les nègres sont généralement montés sur le pont. Une fois leurs fers soigneusement examinés, une longue chaîne, laquelle est verrouillée à une manille fixée au pont, est filée à travers les anneaux des bracelets des hommes puis verrouillée à une autre manille. Par ce moyen, cinquante, soixante esclaves et quelquefois davantage encore sont attachés à une chaîne dans le but d'empêcher tout soulèvement ou tentative d'évasion. Quand le temps est favorable, ils sont dégagés des chaînes et autorisés à rester sur le pont jusqu'à quatre ou cinq heures de l'après-midi puis ils sont renvoyés en-dessous. [...]

Ils sont communément nourris deux fois par jour, vers huit heures le matin et vers quatre heures de l'après-midi. [...] D'innombrables querelles surviennent pendant leur repas; surtout quand ils sont rationnés, ce qui arrive souvent quand la traversée entre la Côte de Guinée et les Antilles est d'une longueur inhabituelle. Dans ce cas, les faibles sont obligés de se contenter d'une très maigre portion. Leur ration d'eau est d'environ une demi-pinte par personne à chaque repas. »



Les esclaves dans l'entrepont du navire. ©Liwiljo, 2018

1. Pourquoi tant d'esclaves sont-ils entassés dans les navires ?
2. Quelles sont les principales causes de la forte mortalité lors de la traversée de l'Atlantique ?



Profil et coupe de La Vigilante (1822), brick négrier de Nantes. Extraits d'Un épisode de la traite des Nègres en 1822. Dans Souvenirs de marine conservés, p. 197-198, [1887?], Archives municipales du Havre, BAGF6927

III-L'ESCLAVE, DE L'AFRIQUE AUX COLONIES FRANÇAISES D'AMÉRIQUE

3. L'esclave, une marchandise

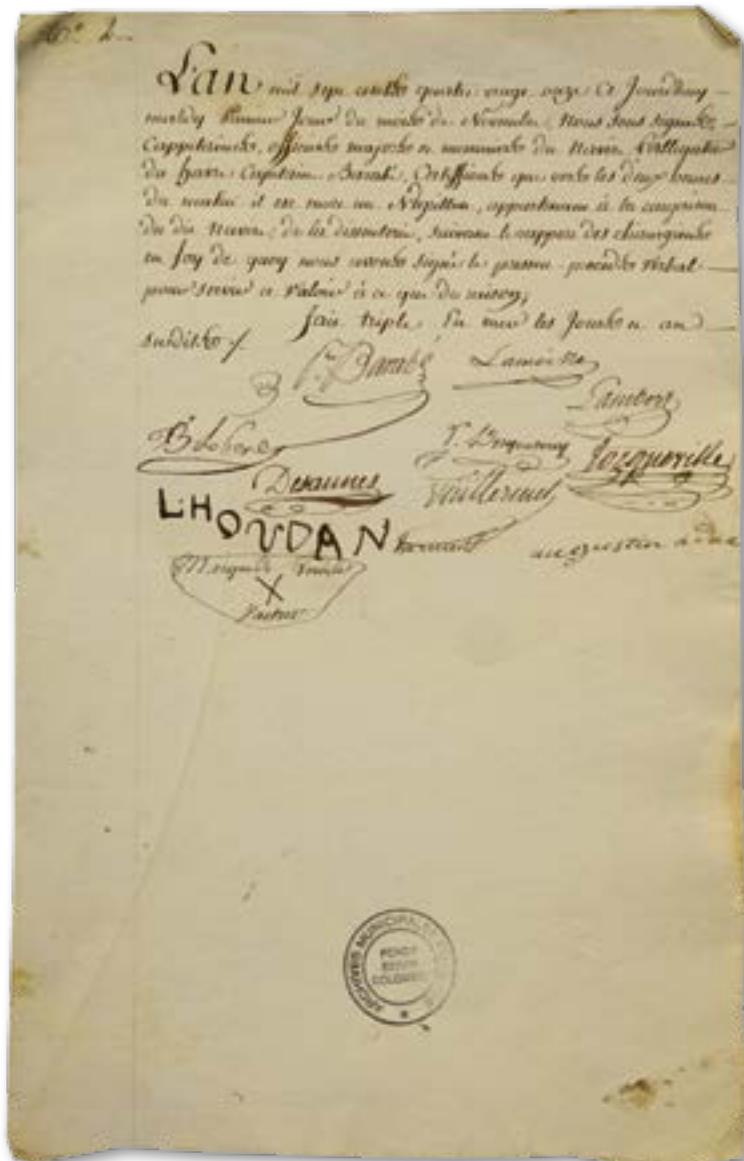
L'**esclave*** est d'abord considéré comme une marchandise. Achetée sur les côtes africaines, elle est acheminée comme une cargaison vers le continent américain où elle sera revendue.

La mortalité sur les navires de traite

Le taux de mortalité sur les navires est de l'ordre de 10 à 20 %. Cette mortalité est prise en compte par les **armateurs***. Ainsi, Amand Le Carpentier envisage une perte de 15 % de la cargaison lors de la **traite*** et de la traversée de l'Atlantique. Lors du voyage, des déclarations de perte de cargaison sont rédigées et signées par l'équipage. En effet, le décès d'un **esclave*** correspond à une perte financière pour l'armateur. L'équipage doit donc en justifier. Une fois débarqués en Amérique, les **esclaves*** sont soumis à la quarantaine, c'est-à-dire qu'ils sont isolés 40 jours pour éviter la transmission de maladies dont ils peuvent être porteurs.

La vente des esclaves

La valeur de l'**esclave*** est bien plus élevée lorsqu'il est débarqué. Les **captifs*** sont d'abord préparés avant d'être présentés aux ventes. Ils sont rasés, leurs cheveux sont coupés, leurs plaies et autres défauts physiques apparents sont maquillés. Les ventes sont annoncées plusieurs semaines à l'avance, durant la quarantaine.



Un certificat de décès d'un enfant sur le navire L'Alligator (1791-1792). Archives municipales du Havre, fonds Boivin-Colombel, 49Z150.

Les esclaves sont vendus, parfois aux enchères. Le prix de vente de l'esclave dépend de plusieurs facteurs : l'âge, l'état physique ou l'état de santé ainsi que l'aspect général.

Une fois la transaction conclue, l'esclave est marqué au fer rouge des initiales de son nouveau maître. Il devient alors un bien meuble, comme le stipule le **Code noir***. Ainsi l'esclave fait partie du patrimoine de son maître, à l'image d'un animal de trait ou d'une machine agricole. Au cours de sa vie, l'esclave voit sa valeur pécuniaire évoluer. Elle augmente lorsqu'il acquiert force physique ou des compétences. Elle décline avec l'âge, les maladies et les infirmités.



L'achat des esclaves aux Antilles. ©Liwiljo, 2018.

1. À l'aide de la déclaration de perte de cargaison, retrouver :

L'année, le mois, le jour :

Le nom du navire :

Le nom du capitaine :

Le port d'attache :

2. Connaît-on l'identité de la personne décédée ?

3. Qui atteste de la mort du captif ?

4. Pourquoi l'équipage rédige-t-il cette « déclaration de perte de cargaison » ?



Le travail à la plantation. © Liwiljo, 2018..

1. Pourquoi l'extrait du journal de voyage de Martin Foäche ne montre pas que les conditions de travail des esclaves sont très difficiles ?
2. Pourquoi les maîtres confient-ils à des esclaves le rôle de « commandeur » ?
3. Pourquoi les esclaves qui tentent de fuir sont-ils mutilés ?

IV-DU MOUVEMENT ABOLITIONNISTE AUX ABOLITIONS

1. Les idées abolitionnistes

Dès le milieu du XVIII^e siècle, la dénonciation de l'**esclavage*** et l'**abolitionnisme*** émergent sous la plume des philosophes des Lumières tels Montesquieu, l'Abbé Raynal ou encore Voltaire, Condorcet et Helvétius.

Helvétius (1715-1771) et Voltaire (1694-1778) : **la honte de l'humanité**

« On conviendra qu'il n'arrive point de barrique de sucre en Europe qui ne soit teinte de sang humain. Or, quel homme à la vue des malheurs qu'occasionnent la culture et l'exportation de cette denrée refuserait de s'en priver, et ne renoncerait pas à un plaisir acheté par les larmes et la mort de tant de malheureux ? Détournons nos regards d'un spectacle si funeste et qui fait tant de honte et d'horreur à l'humanité ».

Helvétius, *De l'Esprit*, 1758.

« Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe ».

Voltaire, *Candide*, 1759.

Condorcet (1743-1794) : l'égalité des races

« Mes amis, quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, leur déclare-t-il, je vous ai toujours regardés comme mes frères. La nature nous a formés pour avoir le même esprit, le même raison, les mêmes vertus que les Blancs. Je ne parle ici que de ceux d'Europe ; car pour les Blancs des Colonies, je ne vous ferai pas l'injure de les comparer avec vous ; je sais combien de fois votre fidélité, votre probité, votre courage ont fait rougir vos maîtres. Si on allait chercher un homme dans les îles de l'Amérique, ce ne serait point parmi les gens de chair blanche qu'on le trouverait ».

Condorcet,
***Réflexions sur l'esclavage des nègres*, 1781.**

1. Quels arguments utilisent Helvétius et Voltaire pour sensibiliser les Européens à la condition des esclaves ?

2. Pourquoi Helvétius et Voltaire choisissent-ils l'exemple du sucre ?

3. Comment Condorcet retourne-t-il contre les planteurs les arguments racistes à l'encontre des Noirs ?

4. Quel est, selon lui, ce qui différencie les planteurs des esclaves ?

IV-DU MOUVEMENT ABOLITIONNISTE AUX ABOLITIONS

2. Un timide mouvement anti-esclavagiste au Havre

Le Havre dont l'économie repose sur le commerce portuaire doit une partie de sa prospérité à la **traite***. Il est difficile, dans ce contexte politique et économique dominé par les **négociants***, de voir germer puis s'épanouir les revendications abolitionnistes. Cependant, quelques personnalités locales ou liées au Havre s'affirment.

Des Havrais opposés à l'esclavage



Portrait de l'Abbé Dicquemare, fin XVIII^e siècle, gravure de B. A. Nicollel, Musées d'art et d'histoire du Havre, G. 270.

L'Abbé Dicquemare (1733-1789)

L'abbé havrais Jacques-François Dicquemare s'affirme par ses propos dans le clan restreint des anti-esclavagistes havrais :

« [...] Est-il étonnant dès lors, que d'après ces idées absurdes et contraires à toutes celles qui sont l'objet des sciences intellectuelles, des hommes sans principes, sans éducation, sans lumières, qui poussés par leur seul désir de s'enrichir, en passant dans nos colonies cherchent à se persuader que les nègres ne sont pas des hommes comme eux, et qu'ils ne leur accordent qu'un degré de sensibilité physique et moral très médiocre que tous les vices accompagnent. Il ne faudrait que transcrire tout ce qu'on a écrit sur ce sujet, pour en faire voir le ridicule et l'absurde [...] ».

Portefeuille inédit de M. l'abbé Dicquemare, Bibliothèque municipale de Rouen, ms. I 22, pages 44-49.

Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814)

En 1788, une autre voix d'importance se fait entendre, celle de Bernardin de Saint-Pierre. Né au Havre, parti comme ingénieur à l'Île de France (île Maurice), il découvre l'**esclavage*** mais aussi la déforestation et l'appauvrissement des terres par la spéculation et la culture irraisonnée. Il rapporte de ses voyages un récit sur les îles Mascareignes et un roman *Paul et Virginie* (1788).



Portrait de Bernardin de Saint-Pierre, 1^{re} moitié du XIX^e siècle, anonyme, Musées d'art et d'histoire du Havre, inv. 78.6.

Edouard Corbière (1793-1875)

Au XIX^e siècle, Edouard Corbière, ancien marin, écrivain et journaliste à Rouen puis au Havre, publie en 1823 dans le journal *La Nacelle* un *Précis sur la traite des Noirs* qu'il dénonce comme « *la plus affreuse violation du droit des gens et le trafic le plus humiliant pour l'espèce humaine* ». En 1832, alors rédacteur en chef du *Journal du Havre*, il publie un roman *Le Négrier* dans lequel il décrit la réalité des expéditions de **traite***.

Pierre Frémont, un marin normand mort pour l'abolition de l'esclavage

Pierre Frémont (1758- 1794), marin havrais dont la famille est originaire de Quillebeuf-sur-Seine, a navigué dès l'âge de 10 ans. A partir de 1784, il commande le brick havrais le *Superbe*. De 1789 à 1792, sous l'influence de Jean-François Cavelier, son beau-père, **armateur* négrier*** havrais, il contribue à trois reprises au **commerce triangulaire*** au bénéfice des frères Foäche. Excellent marin et fort de son engagement républicain, il devient l'un des organisateurs du soulèvement de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en octobre 1792. Le 23 avril 1794, il commande la frégate *La Thétis* depuis l'Île d'Aix avec, à son bord Victor Hugues, commissaire de la République, chargé d'amener aux Antilles le premier décret d'abolition de l'**esclavage***. Arrivé en Guadeloupe, seul marin membre du conseil de défense formé pour reprendre l'île prise par les Anglais, il est nommé commandant du fort *Fleur d'Épée*, arraché à l'ennemi. Il meurt trois semaines plus tard en menant ses hommes à l'attaque du fort *Morne Mascot*. Pierre Frémont, par ses engagements, a contribué à l'abolition de l'**esclavage***, déclarée en Guadeloupe peu de temps après sa mort.

1. Qui sont les acteurs abolitionnistes havrais ?
2. À quel milieu ou professions appartiennent-ils ?
3. Comment Bernardin de Saint-Pierre et Pierre Frémont ont-ils découvert l'esclavage et pris conscience de sa gravité ?

3. Négociants et planteurs face aux abolitions



Portrait de Jacques-François Bégouën, député du Bailliage de Caux, 1789. Musées d'art et d'histoire du Havre, inv. 2015.0.5.

Armateurs et négociants dans la Révolution française

La Révolution française marque un temps particulier pour les **armateurs*** et **négociants négriers*** qui développent une stratégie d'influence pour défendre ce système. En effet, en définissant comme principe dans l'article 1^{er} de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* du 26 août 1789, l'égalité entre les Hommes, le mouvement révolutionnaire française pose implicitement la question du maintien de l'**esclavage*** et du droit de vote pour les **libres de couleurs***. Malgré l'éloignement des colonies, la dénonciation de l'**esclavage*** apparaît d'ailleurs dans de nombreux cahiers de doléances et l'Assemblée nationale constituante lui consacre une cinquantaine de séances entre mars 1790 et mai 1791.

Cependant, le **négociant*** Jacques-François Bégouën (1743-1831), député du Havre, est élu délégué du Commerce auprès des Colonies par la Constituante. Devant l'assemblée, Bégouën sait défendre ses intérêts et ceux de son milieu. La pensée esclavagiste va également s'affirmer en utilisant divers canaux : presse, ouvrages. Les réunions franc-maçonnnes normandes accueillent plus volontiers des **négriers***, contrairement aux loges parisiennes qui acceptent les adhérents de la Société des Amis des Noirs.

Globalement, l'action des **négociants*** des ports de **traite*** retarde l'abolition de l'esclavage qui intervient en 1794 sous la Convention. Il s'agit de la première abolition officielle par la France. Elle donnera lieu au Havre à la Fête de l'Affranchissement des Noirs célébrée le 20 ventôse an II (10 mars 1794). Mais en 1802, le système esclavagiste sera rétabli par Bonaparte.

Cependant, entre l'abolition de la **traite négrière*** par la France en 1815 et l'abolition définitive de l'**esclavage*** par la Seconde République en 1848, la **traite*** illégale se poursuit. En 1840, le navire **négrier*** *Le Philanthrope*, armé par Jules Masurier (1812-1878), maire du Havre de 1874 à 1878, est arraisonné dans l'Atlantique avec des esclaves à bord.

1. Qui, au Havre, s'oppose à l'abolition de l'esclavage ?
2. Pourquoi le navire de Jules Masurier est-il arraisonné en 1840 ?

La défense de l'esclavage par les planteurs

Entre 1815 et 1848, l'esclavage de plus en plus attaqué et condamné moralement est cependant encore défendu par les planteurs. Dans les années 1820, un planteur de Guadeloupe nommée « Cicéron » réagit à un article du *Journal du Havre*.

« [...] Quel est l'homme doué de quelque instruction, qui ne sache que la race humaine, composée d'êtres à peu près similaires dans la forme, présente de bien grandes anomalies dans les facultés du cerveau, des sens, et dans celles organiques du système nerveux, ainsi que l'a si bien exposé Virey : que dès-lors, il n'est pas étonnant que de tels individus trouveront le bien-être, état pour lequel nous avons tant d'attrait, sous la dépendance d'un maître, qui tout en les punissant avec justice quand ils le mériteront, leur fournira les choses qu'ils aiment, et au-delà desquelles ne se projettent ni leurs goûts, ni leurs besoins, tandis que tels autres chercheront ce même bien-être, et le trouveront rarement dans une sphère toute opposée et toute d'ambition.

Puisque les nègres, pour qui les femmes, la danse et le tafia, dont ils usent avec toute latitude, sont l'apogée de leurs sensations ; que leurs voies gastriques sont suffisamment contentées, qu'ils jouissent enfin du sort que leur organisme leur représente comme le plus heureux, ce dont on ne peut douter en voyant constamment sur leur visage le reflet d'un sentiment intérieur de satisfaction ; pourquoi contre leur volonté, chercher à les en priver, et à leur en procurer un autre qui ne serait qu'un fardeau insupportable pour eux ? [...] ».

Extrait de *Lettre d'un habitant planteur de la Guadeloupe au rédacteur du Journal du Havre* (pages 7-8).
Archives municipales du Havre, fonds Bégouen-Demeaux, 52 Z liasse 24.

1. Comment l'auteur présente-t-il les esclaves ?
2. Comment peut-on qualifier ses arguments ?
3. Quel est le fardeau auquel fait allusion l'auteur à la fin de son texte ?

Conclusion : La mémoire de la traite et de l'esclavage au Havre

Faut-il parler du passé esclavagiste du Havre ? Cette question était régulièrement posée il y a encore quelques années. La méconnaissance de l'histoire du commerce triangulaire dans la Cité océane, plus sûrement la difficulté d'une société urbaine à associer l'image d'une ville aux pages les plus sombres de l'histoire de l'Europe, beaucoup de raisons incitaient, avec des arguments fallacieux allant de la présence des esclaves dans les seules colonies à la concentration du gros de la pratique du commerce triangulaire durant une courte période allant de la fin de la Guerre de Sept Ans en 1763 au début de la révolution de Saint-Domingue en 1791, à remettre en cause une démarche dont plus personne ne conteste la légitimité aujourd'hui. Le vote de la loi du 10 mai 2001 faisant de la traite et de l'esclavage un crime contre l'humanité, la reconnaissance des journées commémoratives des 10 et 23 mai, en 2005 puis en 2016, sont passées par là.

Au Havre, ce sont la place de second port négrier, avec 451 expéditions, la longueur de l'histoire de la traite - trois siècles séparent les premiers contrats d'armement en traite havrais de l'arraisonnement en 1840 du bateau *Le Philanthrope* huit ans seulement avant le décret abolitionniste de Schœlcher de 1848 - et l'importance de l'action politique de l'armateur Jacques François Bégouën à la Constituante pour défendre l'esclavagisme qui fondent notamment la légitimité du travail de mémoire sur l'esclavage.

Mais il est dans le grand port normand deux autres raisons, plus singulières, qui le rendent peut-être plus nécessaire encore que dans les autres ports de traite où l'on retrouve l'intensité du rythme des expéditions, la longueur de l'histoire de la traite ou des figures comparables à celle du leader du club Massiac. Il s'agit d'une part des effets des bombardements des 5 et 6 septembre 1944. Ils ont effacé, quelques bâtiments exceptés comme la Maison de l'Armateur, la totalité des potentiels lieux de mémoire de l'esclavage dont on connaît l'importance pour que soit ancrée dans l'esprit des habitants d'une ville la conscience de la place qu'elle occupe dans une histoire particulière.

D'autre part, si au Havre comme à Nantes, ce ne furent pas seulement les armateurs et les capitaines qui participèrent à l'engrenage négrier mais aussi les membres des corporations des métiers du textile, les chirurgiens, les hommes de loi et les travailleurs portuaires, le commerce triangulaire fut le seul à intéresser directement tout un espace allant du Havre à Rouen en passant par Honfleur, ce qui eut pour conséquence de contribuer à l'affirmation de la puissance régionale du port du Havre. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire que le principal « lieu ressource » de cette histoire, les Archives municipales, dont on doit saluer l'ancienneté et l'importance du travail de collecte dans ce domaine, dont l'acquisition du fonds Boivin Colombel est l'exemple le plus récent, soit un acteur privilégié de la transmission de la mémoire de la traite et de l'esclavage normands.

Eric Saunier, maître de conférences en histoire moderne, Normandie Le Havre Université



Inauguration de la plaque commémorant la mémoire de la traite et de l'esclavage au Havre, par Antoine Rufenacht, maire du Havre, le 10 mai 2009.
© Ville du Havre, Philippe Bréard.

Glossaire

Abolitionnisme : Courant de pensée qui émerge dans le dernier tiers du XVIII^e siècle dans le monde occidental et vise la suppression de l'esclavage. En France, ce courant est représenté par la Société des Amis des Noirs fondée en 1788.

Amérindien (ou Indien d'Amérique) : Personne appartenant à une population autochtone d'Amérique qui occupait ce continent avant l'arrivée des Européens.

Armateur : Personne ou société qui arme des navires, c'est-à-dire qui exploite les navires en finançant leurs voyages.

Captif : Homme fait prisonnier après une expédition guerrière.

Chefferie : Lieu de résidence d'un chef régnant sur un territoire.

Code noir : Recueil de textes législatifs issus d'une ordonnance royale de 1685, réglementant les droits des maîtres sur leurs esclaves et les devoirs des esclaves vivant sur les plantations dans les colonies françaises.

Colonie : Territoire conquis et administré par un état en dehors de ses frontières et étroitement lié économiquement à la métropole.

Commandeur : Fonction honorifique donnée par un planteur à un esclave, souvent métis et chargé de la surveillance et du contrôle du travail des esclaves.

Commerce en droiture : commerce colonial en ligne droite entre les ports européens et les colonies sans pratique de traite.

Commerce triangulaire : Ensemble des échanges appuyés sur la traite négrière atlantique. Les navires européens (bateaux négriers) se rendent sur les côtes africaines pour y échanger des produits et objets contre des Africains captifs. Ceux-ci sont ensuite transportés par bateaux pour être revendus à des propriétaires terriens dans les îles des Antilles ou sur le continent américain. Les navires négriers rentrent ensuite en Europe en rapportant, dans leurs cales vidées des esclaves, les produits tropicaux des colonies : sucre, café, cacao, rhum, tabac, indigo..

Comptoir : Place d'échanges commerciaux entre indigènes et Européens, souvent maritime ou fluvial, lieu de résidence d'un chef local.

Créole : Adjectif et nom désignant une population issue du métissage entre groupes européens et esclaves africains.

Déportation : Déplacement forcé et souvent massif de population.

Domestique : Homme ou femme attaché à l'entretien de la maison ou au service d'une personne.

Engagé (aussi appelé alloué ou trente-six mois) : Homme signataire d'un contrat d'engagement qui le lie de façon incompressible à un planteur durant 3 ans, temps à l'issue duquel, le contrat prenant fin, il bénéficie librement et gratuitement d'un terrain pour y créer sa propre plantation.

Esclavage : État de soumission absolue d'une personne, propriété d'un maître.

Esclave : Personne en état de soumission absolue à un maître. Assimilé à un bien, l'esclave peut être acheté et vendu.

Habitation : Exploitation agricole, tournée vers la production de denrées tropicales, essentiellement le sucre et le café.

Libre de couleur : Noir ou métis des Antilles qui est libre et non esclave.

Négociant : Personne qui, grâce à sa richesse, se livre à une activité commerciale d'achat et vente de produits pour en tirer des bénéfices.

Négrier : Européen qui se livre au commerce des esclaves noirs.

Pacotille : Objets divers manufacturés ou non, tels tissus, perles de verre, miroirs, armes, barres de métal, alcool, poudre à canon, servant de monnaie d'échange contre des captifs.

Plantation : Synonyme d'habitation.

Planteur : Propriétaire d'une plantation ou habitation qu'il dirige pour en tirer des bénéfices par la vente de la production de produits tropicaux.

Razzia : Expédition guerrière de pillage aboutissant à la capture de prisonniers.

Traite négrière : Commerce d'esclaves dont les victimes étaient des populations noires.

Ressources transversales

Au Havre, des ressources nombreuses sur les thèmes de la traite et de l'esclavage existent. Quelques pistes sont esquissées ici qui montrent la diversité des ressources et la multiplicité des lieux de conservation, d'études, de mémoire et de médiation :

- **Archives municipales du Havre** : fonds ancien et révolutionnaire, fonds de la Marine au Havre, fonds privés (Boivin-Colombel, Bégouën-Demaux et Foäche...), ouvrages de références, thèses et mémoires en bibliothèque historique. Atelier pédagogique du service éducatif,
- **Bibliothèque municipale Armand-Salacrou** : fonds patrimoniaux (ouvrages, manuscrits, œuvres publiées, manuscrits de Bernardin de Saint-Pierre, illustrations),
- **Musées d'Art et d'Histoire (Maison de l'Armateur)** : Souvenirs des familles Foäche et Bégouën. Objets et collections iconographiques. Visites-découvertes de la maison d'une famille de négociants armateurs et négriers,
- **Muséum d'histoire naturelle** : Objets de la collection du général Archinard provenant des actuels Sénégal et Mali (entraves d'esclaves et fouet),
- **Maison du Patrimoine** : visites à thèmes. Découverte du quartier Saint-François,
- **Université du Havre, département histoire** : recherches, colloques, publications dirigés par les professeurs Eric Saunier et Jean-François Klein,
- **Association locale « les Routes du Philanthrope »** : exposition itinérante, cycles de conférences, publications,
- **Plaque commémorative à la mémoire de la traite et de l'esclavage** : place Guynemer, devant le MuMa (commémoration chaque année le 10 mai).

Orientations bibliographiques

BRACHAIS (Lucie) (2011).- Une approche renouvelée sur la traite havraise : Les apports du fonds Boivin-Colombel. Cote : TMR06-72 (3 volumes).

DAGET (Michèle); DAGET (Serge); METTAS (Jean); NARDIN (Jean-Claude) (1985).- Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle : Ports autres que Nantes. *Société Française d'Histoire d'Outre-Mer et CNRS, Paris ; 972 p.*

DAGET (Serge) [Éditeur scientifique] (1988).- De la traite à l'esclavage [Texte imprimé] : actes du Colloque international sur la traite des noirs, Nantes, 1985. Vol. 1, Ve-XVIII^e siècles. Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (Nantes). CRHMA ; *Société française d'histoire d'outre-mer, Nantes ; Paris ; XXX-551 p.*

DAGET (Serge) [Éditeur scientifique] (1988).- De la traite à l'esclavage : actes du Colloque international sur la traite des noirs, Nantes, 1985. Vol. 2, XVIII^e-XIX^e siècles. Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (Nantes) [Éditeur scientifique] ; *CRHMA ; Société française d'histoire d'outre-mer, Nantes ; Paris ; 733 p.*

DORIGNY (Marcel); GAINOT (Bernard) (2006).- Atlas des esclavages : Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours. *Autrement, Paris ; 80 p.*

GAUVIN (Gilles) (2007).- Abécédaire de l'esclavage des Noirs. *Ed. Dapper, Paris, 167 p.*

GERMAIN (Mélanie) (1999).- Les négriers havrais : Origines et approche culturelle d'une « société ». Mémoire de maîtrise d'Histoire. *Université du Havre, Le Havre ; 99 p.*

LACROIX (Louis) (1943).- Les derniers voyages de Bois d'Ebène, de Coolies et de Merles du Pacifique. *Imprimerie S. Pacteau, Luçon ; 362 p. ill.*

LACROIX (Louis); RANDIER (Jean) (1977).- Les derniers négriers. *Editions Maritimes & d'Outre-Mer, S. l., 1977 ; 281 p.*

SAUNIER (Eric) [Directeur de publication] (2012).- Figures d'esclaves : présences, paroles, représentations *Publication des Universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 308 p.*

SEBINWA (Nsengiyumwa) (1999).- Le Havre au temps de la traite illégale : La traite des Noirs sous la Restauration, survivance d'un commerce prohibé mais soutenu. Mémoire de maîtrise d'Histoire *Université de Rouen, 340 f. p.*

SIDY ABDOUL (B.A.) [Auteur] MAZAURIC [Directeur de recherche] (1988).- La traite des Noirs et l'esclavage aux colonies : L'opinion des Havrais de 1789 à l'abolition révolutionnaire de l'esclavage. Mémoire de maîtrise d'Histoire *Université de Rouen; 107 p.*



Fers de captifs africains, Muséum d'histoire naturelle du Havre, inv. 2008.4.93 EthnoAfrique.

Auteurs :

Archives municipales du Havre

Charles Collignon, professeur agrégé de géographie,
responsable du service éducatif,
et Thierry Vincent, responsable de la médiation

Avec la participation d'Eric Saunier,
maître de conférences en histoire moderne à l'Université du Havre

Coordination éditoriale :

Archives municipales du Havre

Pierre Beaumont, directeur

Sébastien Juteau, responsable des données numériques

Illustrateur : Liwiljo

Réalisation et maquetage :

Direction de la Communication de la Ville du Havre

Impression :

Atelier d'Impression de la Ville du Havre

Février 2019